

La sécurité avant tout



Vérifiez votre équipement

Le gilet jaune n'est pas obligatoire dans tous les cas, cependant il est fortement conseillé d'en porter un. Il devient obligatoire la nuit hors agglomération et de jour lorsque la visibilité est mauvaise.

Le port du casque est fortement conseillé !



Vérifiez l'équipement du vélo

Avant de vous élaner sur les routes de Nontron vérifiez le bon fonctionnement :

- de la sonnette
- des freins avant et arrière
- des feux de position

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la législation en vigueur et en bon état de fonctionnement.

Respectez le code de la route



Ne pas jeter sur la voie publique

# VÉLOS ÉLECTRIQUES NONTRONNAIS

Location à la  
Mairie de Nontron

ÉCOLOGIQUE  
Sans émission de CO<sub>2</sub>

ÉLECTRIQUE  
Sans efforts avec l'assistance



ÉCONOMIQUE

Location à la journée, à la semaine, au week-end



Plus de renseignements  
au 05.53.60.84.00.  
et sur [http:// www.nontron.fr](http://www.nontron.fr)

# Déplacez-vous autrement avec les VÉLOS ÉLECTRIQUES NONTRONNAIS



LOCATION DE  
VÉLOS À ASSISTANCE  
ÉLECTRIQUE

À la Mairie de Nontron

ELECTRIC BIKES RENTAL

Nontron city hall

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



MAIRIE DE NONTRON  
01 Place Alfred Agard  
B.P. 103  
24300 NONTRON



# VÉLOS ÉLECTRIQUES NONTRONNAIS

Et si vous passiez au vélo électrique ?

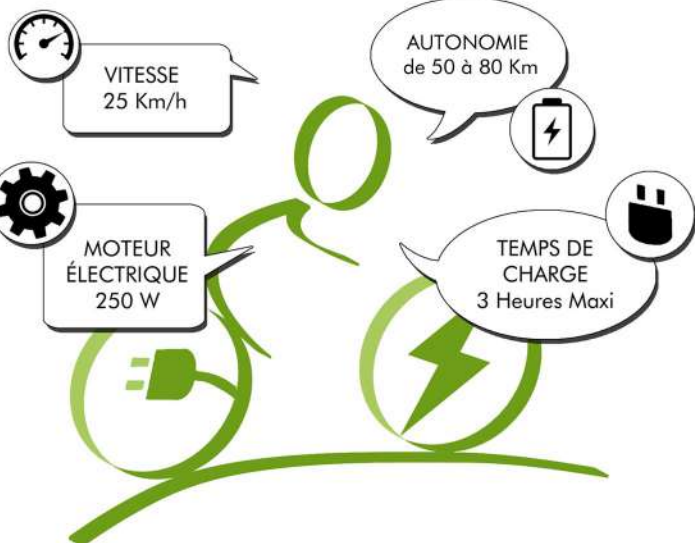
Le vélo à assistance électrique (VAE) est équipé d'un moteur qui se déclenche au pédalage. Son utilisation n'est pas différente d'un vélo traditionnel mais vous n'avez plus à forcer sur les pédales pour gravir une côte.

Les capteurs électroniques démarrent le moteur pour décupler l'efficacité de votre pédalage.

Si vous voulez prendre de la vitesse, il faudra pédaler davantage mais sans effort. Lorsque vous freinez ou arrêtez de pédaler, le moteur se coupe automatiquement.

Ne subissez plus le relief du terrain, essayez le vélo électrique Nontronnais !

*Bonne balade!*



Où louer votre vélo ?

À l'accueil (étage) de la Mairie de Nontron  
1 place Alfred Agard  
05 53 60 84 00

Horaire d'ouverture:  
de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Comment louer votre vélo ?

La commune de Nontron met à la disposition du public, une flotte de vélos à assistance électrique. Ces vélos sont disponibles à la mairie où ils peuvent être loués du lundi au vendredi (fermeture samedi et dimanche).

Retrait et restitution des vélos:

Retrait de préférence entre 8h30 et 9h30  
Restitution au plus tard à 16h30  
ou le lendemain avant 9h00.

Dans le cas d'une location pour un week-end:

le retrait des vélos doit se faire le vendredi entre  
16h00 et 16h30  
et la restitution le lundi matin entre  
8h30 et 9h00.

Choisissez le modèle Ville pour découvrir les rues de Nontron, le VTT vous permettra d'emprunter les chemins de randonnée, profitez du tricycle et de son panier pour faire vos courses !

*Bonne balade!*



Plus de renseignements  
au 05.53.60.84.00.  
et sur [http:// www.nontron.fr](http://www.nontron.fr)



## LOCATION VÉLO ÉLECTRIQUE

VILLE	VTT	TRICYCLE
JOURNÉE		15 €
SEMAINE		60 €
WEEK-END Du vendredi soir au lundi matin		25 €
CASQUE / ANTIVOL		Compris dans la location
CAUTION Avec justificatif d'identité		200 €

